



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 41166

Texte de la question

M. André Chassaigne attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des sports sur l'avenir de la politique sportive de haut niveau et des centres régionaux d'éducation populaire et sportive (CREPS). Après l'annonce des principales mesures de la réforme du sport de haut niveau, les réactions des acteurs de la formation sportive se sont multipliées, dénonçant une vision réductionniste et caricaturale des outils de formation en France. En effet, suivant davantage les lignes directrices de la révision générale des politiques publiques (RGPP) que celles d'une réflexion d'ensemble des acteurs sur les besoins de formation pour le haut niveau sportif, l'essentiel des mesures annoncées vise à accélérer le retrait budgétaire du ministère des sports du réseau des centres régionaux d'éducation populaire et sportive. En contribuant à vouloir resserrer « à tout coût » l'élite sportive, cette réforme vient remettre en cause les valeurs essentielles qui ont forgé l'approche française du sport de haut niveau. En application des déclarations ministérielles, « on a le devoir de se concentrer sur les meilleurs ». Faudrait-il dès lors abandonner dans leurs parcours de formation toutes celles et tous ceux qui ne correspondent pas aux nouveaux canons unilatéralement déterminés de l'idéal sportif ? Le haut niveau ne représente-t-il désormais que les trois meilleurs sportifs mondiaux dans chaque discipline ? Bien au contraire, le réseau des CREPS est essentiel à l'émergence et à l'accompagnement tant sportif et personnel que professionnel des athlètes français. C'est par leur présence à l'échelon régional qu'ils assurent une réelle égalité des chances pour tous les jeunes sportifs. Couplés au mouvement associatif et aux collectivités territoriales qui font vivre le sport en France, ils représentent un atout indéniable dans une construction sociale où le sport pour tous est la clé de voûte de l'accès au haut niveau. En conséquence, il lui demande s'il compte revenir sur les suppressions programmées de CREPS en France, et garantir la pérennité de leur financement à moyen et long terme. Il souhaiterait plus particulièrement connaître ses intentions concernant l'avenir du CREPS Vichy Auvergne.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, le ministère chargé des sports a lancé en 2008 une réforme concernant la restructuration de ses établissements publics nationaux (EPN). Cette démarche vise à les recentrer sur deux missions prioritaires : - l'accueil des sportifs de haut niveau, afin de permettre la réussite de leur double projet (sportif et d'insertion socio-professionnelle) ; - l'offre de formation aux diplômés conduisant aux métiers de l'animation et du sport, dans le secteur monopolistique (activités en environnement spécifique), et dans les secteurs où l'offre de formation privée - associative ou marchande - est encore insuffisante. L'application de ces nouvelles orientations s'est traduite par l'examen de la cartographie nationale du réseau des CREPS. Pour le CREPS de Vichy, une période de concertation entre les collectivités territoriales, l'ensemble des partenaires et le mouvement sportif, a été définie. Cette concertation tenait compte de l'objectif général de rationalisation des moyens du ministère, de l'évolution prévisible de l'offre de formation au plan régional et des perspectives d'implantation de pôles sportifs au titre des parcours de l'excellence sportive 2009-2013. À l'issue de cette période de concertation, il a été décidé de maintenir le CREPS de Vichy au sein du réseau des établissements publics nationaux. Le nouveau pôle ressources national « sport et santé » vient d'y être implanté.

Ce pôle a pour vocation de mettre en oeuvre les politiques nationales décidées par le ministère de la santé et des sports. Son principal objectif est de promouvoir et de faciliter la pratique d'une activité physique ou sportive adaptée et sécurisée pour l'ensemble de la population française.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41166

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 février 2009, page 984

Réponse publiée le : 23 mars 2010, page 3465